111

REVUE BELGE

DE

NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

1886.

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE DE JULES DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1886

LES
VOLONTAIRES LIMBOURGEOIS
ET LEUR MÉDAILLE.

1790-1794.

RÉVOLUTION BRABANÇONNE. — INVASION FRANÇAISE.

PLANCHE IX.

L'armée patriotique, après s'être avancée fort loin dans le Luxembourg, avait dû se replier vers la Meuse et s'était retranchée le long de ce fleuve. Le commandant en chef Schœnfeld avait établi son quartier général à Andoy pour mieux couvrir Namur ; son aile gauche se dirigeait de là sur Andenne jusque près de Huy ; son aile droite s'étendait depuis le village de Dave jusqu'à celui de Bac-du-Prince, près de la ville de Givet.

Quelques mois plus tard, toute une province, le Limbourg, tombait au pouvoir des Autrichiens. Le capitaine d'Aspre (1), à la tête d'une petite troupe, avait surpris et battu les patriotes, de beaucoup supérieurs en nombre.

(1) Il était le chef du corps des chasseurs limbourgeois connus sous le nom de *Verts Laudons* et débusqua de Herve trois mille patriotes. Il était capitaine au régiment de Ligne.

Après la prise du camp d'Olne, le 3 août 1790, il s'était emparé de la petite ville de Herve, mais le 7 août suivant les insurgés revinrent en force, et le soir même de ce jour rentrèrent dans cette place, malgré tous les efforts des Autrichiens aidés par plusieurs citoyens dévoués à la cause impériale. Ceux-ci perdirent trois canons et beaucoup d'infanterie. La ville fut livrée au pillage et les malheureux partisans de l'Autriche furent impitoyablement fusillés et sabrés. Il est vrai que les plus compromis avaient suivi les troupes autrichiennes dans leur retraite vers Aix-la-Chapelle. Le 8 août, elles furent cantonnées, pour s'y reposer, dans la banlieue de cette ville jusqu'au village de Haren, mais le lendemain, un renfort amené par le lieutenant-colonel de Maÿr étant arrivé à Eupen, le capitaine d'Aspre prit des dispositions pour partir le 10 à cinq heures du matin, et se rendre à Eupen en traversant les forêts pour masquer sa marche à l'ennemi. En présence de ce mouvement offensif, les avant-postes des insurgés se replièrent au-delà d'Henri-Chapelle à mesure que, durant la journée du 12, les Autrichiens approchaient de cette localité. Enfin, le 13 août, à la pointe du jour, ceux-ci reçurent la nouvelle que les insurgés étaient sortis furtivement de Herve, et s'étaient enfuis, la même nuit, à Liége, avec armes et bagages. Vers 8 heures du matin, les troupes autrichiennes occupaient déjà la ville qui venait d'être évacuée (¹). Les patriotes s'étaient retirés dans la direction

(¹) Quelques canons trouvés dans l'abbaye de Rolduc furent alors transportés à Herve.

des faubourgs de Liége, et comme Herve n'est qu'à trois lieues de cette ville et qu'il y avait lieu de craindre un retour offensif de leur part, il était nécessaire d'établir de nombreux postes avancés et d'occuper fortement toutes les communications. Les troupes impériales n'ayant pas un effectif suffisant pour fournir des hommes à tous ces détachements, il fallut former un corps de volontaires. Déjà, lors de la première prise de Herve, plusieurs partisans de l'Autriche s'étaient joints à la petite troupe du capitaine d'Aspre et leur nombre s'était encore accru à l'époque de son arrivée à Eupen (1), mais les menaces incessantes des patriotes détournaient beaucoup de jeunes gens de s'engager comme volontaires. Malgré ces conditions défavorables, en quelques semaines il s'en présenta assez pour garnir le village de Chênée, à la gauche de Liége, et toute la rive droite de la Meuse dans la direction de Visé. Ces volontaires servirent encore à faciliter les opérations des troupes qui se trouvaient en face du camp des insurgés à Neuville, et contribuèrent aussi à empêcher les *croisés brabançons* (2) de pénétrer dans le Luxembourg, par le Limbourg et le pays de Stavelot, et de prendre l'armée autrichienne entre deux feux.

Il ne pouvait être question alors de former un corps discipliné, les circonstances ne le permettaient pas, mais il fut possible de diviser ces volontaires par brigades, en leur donnant un chef et des sous-chefs pour veiller au bon

(1) *Voir* détails plus complets annexe I.

(2) C'est le nom que les Autrichiens donnaient alors aux soldats patriotes.

ordre et à leur bonne conduite. Ces soldats étaient, du reste, sous les ordres des commandants militaires. Chaque volontaire recevait une solde de 2 escalins par jour, soit une couronne pour un service d'environ cinq jours; un seul des chefs gagnait pendant la même période 2 couronnes; un autre touchait 7 florins 10 sous, monnaie de Liége; enfin les vingt-huit autres chefs obtenaient chacun une couronne et demie. La légion tout entière coûtait pour chaque espace de cinq jours 1,093 couronnes 3 3/4 sous de Liége (1).

Ces volontaires furent licenciés le 17 novembre 1790, et reçurent à cette occasion une couronne pour gratification.

A cette époque, la légion se composait d'un commandant, de trente chefs, d'un fourrier, d'un trompette et de mille quarante-cinq simples soldats (1).

Ce ne fut pas, d'ailleurs, sans de nombreuses difficultés que le gouvernement autrichien parvint à renvoyer dans leurs foyers des auxiliaires désormais plus embarrassants qu'utiles (2). Ces hommes avaient pris goût à la vie des camps et trouvaient, de plus, leur profit à rester sous les

(1) Mémoire (daté de Limbourg, 3 janvier 1791) du président du conseil du Limbourg, Legro, à la commission royale de Luxembourg, contenant son avis sur les embarras que présenterait le licenciement des volontaires limbourgeois.

Bruxelles, le 7 janvier 1791 (transmis au comité du conseil des finances). *Voy.* Archives du royaume, dossier des volontaires limbourgeois.

(2) Presque tous ces détails sont extraits du mémoire rédigé à Herve, le 16 juillet 1791, par le receveur général Wunsch. (Documents restitués par l'Autriche à la Belgique en 1871.)

armes, alors surtout que le principal danger avait disparu Aussi faut-il entendre les exhortations pressantes du gouvernement autrichien pour amener les volontaires à cesser leur service. Rien ne fait mieux comprendre la hâte et le désir qu'on avait de se débarrasser d'une aide gênante et coûteuse que la lettre circulaire de remercîment adressée à ceux-ci, le 17 novembre 1790 :

« Comme par l'arrivée des troupes de Sa Majesté, notre « province se trouve entièrement en sûreté contre toute « invasion de nos ennemis, qui en ont si cruellement « maltraité les habitants pendant le court séjour qu'ils y « ont fait, il est de notre devoir d'en prévenir nos braves « et valeureux Volontaires, afin qu'ils puissent à cette « occasion retourner dans leurs foyers qu'ils ont quittés « avec un zèle aussi ardent que louable, pour se dévouer « au service de leur souverain légitime et au salut de leur « Province.

« Nous n'ignorons pas que plusieurs parmi vous ne « désirent que de continuer leur service jusqu'à la fin « des troubles, et de partager jusqu'à la fin les fatigues, « les dangers et les lauriers du Militaire; mais Nous « prions et conjurons tous ceux, qui de leur propre « mouvement sont venus prêter leurs bras au Militaire « dans les momens les plus critiques, de se soustraire à « présent aux dangers ultérieurs de la guerre et de se « conserver à leurs Parens et à leurs familles.

« Vous avez rempli votre devoir et votre tâche, vous « avez conservé la Province, vous l'avez garantie de toute « invasion de nos ennemis; goûtez donc à présent les « douceurs du repos au milieu de vos concitoïens, dont.

« vous avés si heureusement défendu les foïers, et qui « vous comblent et combleront partout, d'éloges et de « bénédictions; comptés sur la reconnaissance de la « Province entière, qu'Elle ne manquera pas de vous « témoigner dès qu'Elle le pourra, par l'organe de ses « Représentans.

« Soyés d'un autre côté persuadés, que Sa Majesté et « Leurs Altesses Roïales, sauront apprécier vos services « en toute occasion, c'est de quoi Nous sommes particu- « lièrement chargés de vous prévenir et de vous informer. « Nous sommes chargés au surplus de vous délivrer la « présente, afin que le Public soit instruit que vous avés « été au nombre de ceux qui ont si courageusement con- « tribué à la conservation et au salut de cette Province. « — Celle-ci vous servira donc en tout temps, de témoi- « gnage de vos services et de titre à la reconnaissance du « Souverain et de la Patrie.

« Herve, ce 17 novembre 1790. »

(De l'imprimerie de la Société typographique établie à Herve par Octroi.)

Toutes ces belles paroles, ces glorifications et ces éloges pompeux n'allaient cependant pas refroidir l'ardeur belliqueuse des plus exaltés; même certains volontaires, plus avides de butin que de gloire, désiraient profiter des hasards de la guerre et s'enrichir en pillant les patriotes.

Puis tout n'était pas fini; les Autrichiens devaient encore reprendre Bruxelles et qui sait quelle bonne

aubaine on pouvait attendre de cette expédition ? Pourquoi déposer les armes à un si bon moment, alors qu'il y avait plus à gagner qu'à perdre? Les Autrichiens en usaient à leur aise en renvoyant leurs auxiliaires justement lorsque le principal péril était écarté et qu'on avait tout à espérer.

Certes, la plupart ne demandaient pas mieux que de rentrer dans leurs foyers et d'aller se reposer sur leurs lauriers; quelques-uns, plus ambitieux, songeaient, il est vrai, à profiter de leur situation en sollicitant une place dans les gardes du corps, les hallebardiers, les hussards ou les douanes, mais la foule était retournée paisiblement à ses ateliers ([1]).

Un certain nombre de récalcitrants et d'exaltés donnèrent cependant beaucoup de fil à retordre au gouvernement; dans une lettre écrite de Herve, le 20 décembre 1790, un fonctionnaire se plaint amèrement de leurs prétentions qui ne font qu'augmenter, et fait observer que cette vie oisive leur plaît, surtout depuis que le danger a cessé.

Il est vrai que tout en acceptant encore leurs services,

([1]) Dans son rapport du 16 juillet 1791, le receveur général des domaines de la province de Limbourg, Wunsch, dit ceci à propos d'une médaille qu'il était déjà question d'offrir aux volontaires :

« L'on ne peut douter qu'une récompense pécuniaire serait la seule « convenable pour le plus grand nombre, qui ne sentirait pas assez « combien ils devraient préférer et honorer une marque glorieuse, telle « qu'une médaille avec l'effigie de l'Auguste Souverain ou celles des « Sérénissimes Princes et Gouverneurs généraux. » (On aurait pu objecter qu'une récompense pécuniaire devait coûter plus cher au gouvernement autrichien.)

on oubliait quelquefois de les payer; lors de la rentrée des Autrichiens dans le Brabant, leur avant-garde était accompagnée de vingt-six volontaires qui connaissaient la langue et les chemins. A Louvain, on les remercia avec une gratification de 80 couronnes. D'autres, arrivés à Malines, n'obtinrent rien. Leurs plaintes et leurs menaces devenant trop fortes, on leur permit d'envoyer deux députés à Anvers, mais ils ne reçurent là que 7 couronnes d'indemnité chacun.

Le général d'Alvintry ayant autorisé une centaine de volontaires choisis à faire le service dans le Limbourg après que les Autrichiens eurent quitté cette province, chacun d'eux ne reçut que 3 couronnes de gratification.

On voit combien le gouvernement se montrait parcimonieux.

Quelques volontaires parcouraient le pays sans discipline et sans chef; une lettre écrite de Herve, le 8 mars 1791, et signée « *un zélé et paisible citoyen de la ville de Herve* », les dénonce comme des malfaiteurs dangereux : un d'eux a été arrêté à Liége et retenu plusieurs jours en prison à cause de ses excès ; d'autres ont envahi le château de M. Sarolea de Cheratte et se sont si mal conduits que ce seigneur a été obligé d'appeler quatre maréchaussées à son aide; ces forcenés ayant pris d'assaut un couvent de récollets près de Herve, mirent tout au pillage et maltraitèrent indignement les religieux; ces mêmes brigands brisèrent les vitres des maisons dont les propriétaires passaient pour patriotes. D'autres tenaient des assemblées et distribuaient des billets de convocation aux bourgeois pour élire de nouveaux

magistrats. Enfin, ils inspiraient une telle crainte qu'une diligence, qui allait tous les jours de Liége à Verviers, en passant par Herve, évitait cette ville parce que le voiturier était menacé pour avoir été le fournisseur des troupes belgiques. Mais c'étaient là les effets inévitables de la réaction et il est probable que le paisible citoyen de Herve, sans doute un ancien patriote, peut-être molesté lui-même, a exagéré passablement les déprédations et la conduite de soldats qui lui étaient peu sympathiques. Comment, du reste, n'y aurait-il pas eu quelques mauvais garnements parmi des militaires de rencontre, acceptés sans aucun choix, avides d'aventures, à peine équipés, peu faits à la discipline et livrés à eux-mêmes ? Pris en masse, ils montrèrent de réelles qualités, aidèrent puissamment les Autrichiens et se signalèrent par leur bravoure.

Aussi, lorsque la France (1) eut déclaré la guerre à l'Autriche, le 20 avril 1792, songea-t-on immédiatement à reconstituer le corps des volontaires limbourgeois, mais en n'admettant que les hommes d'élite et en fixant leur nombre maximum à cinq cents.

Le 27 avril, les gouverneurs Marie-Christine et Albert de Saxe-Teschen ordonnent à l'auditeur (2) et conseiller receveur général des domaines Wunsch, à Herve, de reformer et d'armer, le plus vite possible, ce corps (3),

(1) Léopold II étant mort le 1er mars 1792, son fils François II lui succéda. Il réclama aussitôt de l'Assemblée nationale française le rétablissement de la monarchie absolue. La Constituante répondit à ce défi par une déclaration de guerre (20 avril 1792).

(2) Wunsch était auditeur de la chambre des comptes à Bruxelles.

(3) *Voy.* aussi l'extrait du protocole du Conseil privé de Sa Majesté, du 31 mai 1792.

et de distribuer en même temps les médailles frappées pour récompenser les services rendus par ces volontaires en 1790.

L'enrôlement se fit avec beaucoup plus de soin et de discernement qu'à cette époque; l'équipement fut plus régulier; l'uniforme, cette fois-ci bien exactement déterminé, se composait d'un habit bleu avec collet, parements et revers blancs, d'une veste et d'une culotte également bleues. Cependant, il fallut tellement se hâter qu'il manqua plusieurs objets d'habillement et que beaucoup de volontaires ne portaient pas la tenue complète.

Le quartier général de l'armée était établi à Mons; c'est là que furent arrêtés le règlement et l'organisation définitive du nouveau corps des volontaires limbourgeois (juillet 1792), au nombre de trois cent quatre-vingt-cinq, sous les ordres du général de Moitelle. Comme leurs services étaient alors complètement inutiles dans le Limbourg, il fut décidé qu'ils iraient en garnison à Namur pour défendre éventuellement les frontières namuroises et luxembourgeoises.

Lorsqu'ils arrivèrent dans cette ville, affamés et tout trempés, rien n'avait été préparé pour les recevoir; la caserne ne contenait pas assez de lits pour les loger, et le premier soir ils durent se coucher tant bien que mal. Il ne se trouvait pas même de quoi leur faire du feu pour se sécher, et ces malheureux grelottaient de froid. Combien regrettèrent alors de s'être engagés à la légère!

Cela prouve dans quel désarroi la guerre avec la France avait mis l'administration autrichienne.

Peu de temps après arriva la bataille de Jemmapes

(6 novembre 1792), où le duc de Saxe-Teschen fut battu par Dumouriez et à la suite de laquelle les provinces belges tombèrent au pouvoir des Français; mais l'année suivante ceux-ci furent mis en déroute à Aix-la-Chapelle par le prince de Cobourg, et la victoire de Neerwinden, remportée le 18 mars 1793 sur Dumouriez, força les armées de la République à quitter les Pays-Bas (1).

Ceux-ci retournèrent donc au pouvoir de l'Autriche et l'archiduc Charles-Louis, frère de l'empereur, fut nommé gouverneur général, avec le prince de Metternich pour ministre (2).

Dès lors, on n'avait plus besoin de l'aide des volontaires limbourgeois ; un décret de Son Altesse Royale, daté du 25 janvier 1794, ordonna leur licenciement; tous les officiers, bas-officiers et soldats de ce corps reçurent un mois de solde pour gratification. Le maréchal prince de Cobourg fut requis d'incorporer dans les corps francs ou les Chasseurs les bas-officiers ou les soldats qui voulaient y entrer.

Enfin le Conseil privé, pour empêcher les volontaires de continuer à porter l'uniforme et les insignes mili-

(1) Le jeton d'étrennes pour la nouvelle année 1794 rappelle cette victoire. Ce magnifique jeton, gravé par Th. van Berckel, porte au droit le buste en profil droit de l'archiduc Charles-Louis avec la légende : CAR · LVD · ARCH · AVST · BELG · PRAEF.

Au revers, sous une guirlande de feuilles de laurier, on lit : FVSIS · FVGATISQ · GALLIS · BELGARVM · CVM · PRINCIPE · SVO · FORTVNA · REDVX · MDCCXCIII. Au-dessous, une branche de laurier et une palme entrecroisées. (N° 3 de la planche.)

(2) Charles-Louis avait reçu les titres de lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas.

taires, crut bon de signifier le licenciement de ce corps au conseiller et procureur général de Brabant [1].

Voici la dépêche adressée au chef des volontaires pour les remercier de leurs services :

« Chers et bien aimés,

« Les circonstances urgentes qui ont exigé l'établis-
« sement et la conservation de votre Corps n'existant
« plus dans ce moment, Nous vous faisons la présente
« pour vous dire qu'en vous remerciant de vos services,
« Nous accordons à tous les individus qui composent
« votre Corps, officiers, bas-officiers et soldats, un mois
« d'appointements par forme de gratification. Nous
« saisissons volontiers cette occasion de témoigner à vos
« officiers toute Notre satisfaction de leurs services, les
« assurant que dans toute occasion Nous prendrons une
« attention particulière à leur zèle et que Nous serons
« toujours charmés d'être utile tant aux officiers qu'aux
« bas-officiers et autres individus du même corps qui
« persévèreront dans leurs bons sentiments. Nous vous
« informons au surplus que le Maréchal prince de
« Cobourg a été requis d'incorporer dans les corps
« francs ou de Chasseurs ceux des bas-officiers et soldats
« volontaires limbourgeois qui désireraient prendre
« service dans lesdits corps.

« A tant, etc.

« Charles-Louis.

« *Au corps des volontaires limbourgeois.*

« Bruxelles, ce 30 janvier 1794. »

Extrait du protocole du Conseil privé, du 30 janvier 1794.

Ainsi finit le rôle que jouèrent les volontaires limbourgeois pendant les dernières années de la domination autrichienne en Belgique. Celle-ci allait être définitivement arrachée à l'Autriche et la bataille de Fleurus (27 juin 1794) devait lier notre sort, pendant dix-neuf ans, à celui de la France.

. . . . . .

Les lecteurs de la *Revue* voudront bien nous pardonner tous ces détails historiques; s'ils sont un peu longs, ils ont du moins le mérite, pensons-nous, d'être inédits; ils ont été puisés dans les archives restituées par l'Autriche à la Belgique, tout récemment, en 1871. Nos historiens ne disent rien de ces volontaires et il était bien nécessaire que nous les fissions connaître avant de parler de leur médaille.

Voici d'abord la description de celle-ci :

Tête laurée de l'empereur Léopold II, en profil droit.

Légende : LEOPOLDVS · II · AVG · DVX · LIMBVRGI.

Rev. : Dans une couronne formée d'une branche de chêne et d'une branche de laurier, l'inscription suivante :

FIDIS ·
FORTIBVSQVE ·
VOLVNTARIIS ·
LIMBVRGENSIBVS ·
PALMA ·
MDCCXC ·

Médaille en argent, avec bélière et anneau, gravée par Théodore van Berckel.

Module : 32 millimètres. Poids : 14 grammes. (N° 1 de la planche.)

Il existe des exemplaires sans bélière ; ce sont les plus rares, car toutes les médailles distribuées aux volontaires portaient la bélière pour les attacher à la boutonnière et les fixer à un ruban aux couleurs autrichiennes.

Les exemplaires sans bélière sont souvent tout bonnement des types ordinaires dont on a limé la bélière, ou bien encore ce sont des frappes que nous croyons modernes. Nous n'oserions cependant pas nier qu'en 1792 on ait frappé quelques exemplaires sans bélière, mais nous n'avons trouvé dans les archives aucun document qui en parle. Nous disons 1792, car le millésime de la médaille ne fait que rappeler l'événement pour lequel elle a été gravée. Nous le démontrerons tantôt.

Notre collection renferme un exemplaire en étain sans bélière provenant de la collection de notre confrère M. Onghena. C'est sans doute une pièce d'essai ou de mise en train.

Notre confrère M. E. Van den Broeck possède un exemplaire en bronze (sans bélière) qui est certainement ancien. C'est une grande rareté car il s'agit probablement d'un exemplaire, frappé en ce métal par le graveur, pour mieux juger de la perfection de son travail, ou pour satisfaire le caprice d'un amateur ; peut-être aussi comme pièce comparative soumise à ceux qui devaient agréer la médaille.

La grande médaille en or est la même ; elle pèse à peu

près autant que deux *doubles souverains* (1). (N° 1 de la planche.)

La petite médaille d'or, du poids d'un *double souverain*, est semblable sauf quelques détails de la coiffure de l'empereur. Son module, plus petit, est de 28 millimètres. Son poids : 9gr,83. (N° 2 de la planche.)

(1) Le cabinet impérial de Vienne ne renferme ni la médaille en argent ni la grande médaille en or; il ne possède que la médaille en or de 28 millimètres de diamètre. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de notre nouveau confrère M. Carl von Ernst.

Le cabinet de l'État belge n'a pas non plus la grande médaille en or, mais seulement la médaille en argent et la petite médaille d'or. Notre confrère M. le baron Surmont de Volsberghe, qui a formé une collection très complète des médailles gravées par van Berckel, n'a pas encore pu se procurer ces médailles en or de grand ou de petit module. Notre obligeant confrère M. Th.-M. Roest, à Leide, a bien voulu nous dire que la grande médaille en or ne se trouve ni dans le cabinet numismatique de Leyde, ni dans le cabinet royal à la Haye, ni dans les collections de Teyler, à Harlem. Notre confrère M. Adolphe Meyer a aussi eu l'obligeance de nous écrire que la grande médaille en or n'existe ni dans le cabinet royal de Berlin ni dans aucune autre collection de cette ville.

Nous n'avons donc pas vu la médaille d'or de grand module et nous n'avons pas pu découvrir son existence dans une collection importante; malgré cela nous avons fait dessiner cette médaille sur notre planche parce que nous sommes persuadé qu'elle a été frappée avec le même coin que la médaille d'argent; dans ce cas, son poids correspondrait, en effet, à peu près au poids de deux doubles souverains indiqué dans les pièces officielles; d'autre part, M. le baron Surmont possède un exemplaire en argent doré, sans doute ainsi transformé pour faire croire à une distinction plus grande et faire passer une médaille d'argent pour une grande médaille en or; ce qui n'aurait pas été possible si le module eût été différent.

Quoi qu'il en soit, si quelqu'un possède cette grande médaille d'or, il nous ferait grand plaisir en nous signalant celle-ci et en nous mettant ainsi à même de voir si nous nous sommes trompé ou si nous avons bien deviné.

De cette médaille, nous possédons aussi des exemplaires en argent et en étain, sans bélière. Nous renvoyons aux observations faites ci-dessus pour la médaille en argent. Ces médailles ont été gravées par l'illustre artiste Théodore van Berckel.

. . . . . .

Le 17 septembre 1791, les officiers de la Monnaie, à Bruxelles, sont avertis que Leurs Altesses Royales désirent que des médailles soient distribuées aux braves volontaires limbourgeois pour récompenser leurs services et rappeler leur courage. Des anneaux doivent être fixés à toutes ces médailles pour permettre de les porter à la boutonnière.

Une lettre adressée le même jour aux officiers de la Monnaie, signée De Beer et paraphée Desandrouin, recommande de frapper :

1° Quarante médailles en or du poids approximatif de deux doubles souverains ;

2° Trente médailles en or du poids d'un double souverain ;

3° Mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf médailles en argent.

Elles furent remises à l'auditeur Wunsch, de Herve, pour être distribuées aux volontaires ; dans leur dépêche du 27 avril 1792, les gouverneurs lui annoncent l'envoi de ces pièces et ordonnent de procéder sans retard à cette distribution. C'était urgent, car le corps des volontaires limbourgeois allait être reformé pour combattre l'invasion française et il fallait, pour encourager et faciliter les recrues, récompenser tout d'abord les braves de 1790.

Le conseiller pensionnaire des États de Limbourg Wildt proposait de donner une médaille en or à tous ceux qui avaient servi sans solde. D'après Wunsch, la grande médaille en or ne devait être accordée qu'aux personnes qui s'étaient particulièrement distinguées pendant la révolution; la petite médaille en or devait suffire à ceux qui avaient servi gratuitement et même aux chefs et aux sous-chefs qui ne s'étaient pas fait remarquer.

Wildt voulait que la distribution se fit ainsi :

Obtiendraient la grande médaille d'or :

1° Ceux qui avaient pris part à la direction des affaires;

2° Ceux qui s'étaient particulièrement distingués, soit en prenant les armes, soit en donnant des marques plus éclatantes encore de leur dévouement pour leur prince légitime;

Auraient la petite médaille d'or :

1° Ceux qui avaient coopéré gratuitement à la défense du pays;

2° Les chefs et sous-chefs ordinaires qui ne s'étaient pas signalés par quelque action extraordinaire.

Sans tenir grand compte de cette classification, Wunsch procéda, avec une certaine cérémonie, dans une salle du Collège de Herve, à la distribution de ces médailles. Il donna la petite médaille d'or aux chefs et à un certain chef de brigade, nommé Ferdinand Poumey, qui s'était spécialement signalé. Quant à la grande médaille d'or, elle ne fut remise alors qu'au conseiller pensionnaire Wildt, à de Zaga, à Champigny, à Holstein, à Donnay, au greffier Dufaure, au greffier Peters et au brave Fabritius.

Il paraît que le président du conseil du Limbourg, le

conseiller fiscal et les conseillers désiraient beaucoup recevoir cette grande médaille et c'est pour ce motif que Wunsch, en bon courtisan, se montrait si économe de celle-ci (1).

Les médailles d'argent furent presque toutes distribuées aux sous-chefs et aux simples soldats. Ces derniers furent tous satisfaits, mais les sous-chefs prétendaient recevoir la petite médaille d'or comme les chefs. Il en était de même de certains citoyens qui avaient rendu quelque service signalé sans avoir servi comme volontaires. Wunsch leur promit de mentionner leur réclamation dans son rapport. Du reste, le brave homme devait être embarrassé, car deux listes de distribution assez contraires lui avaient été envoyées, l'une par le baron de Feltz et l'autre par le pensionnaire Wildt. Une de ces listes déterminait le nombre des médailles à distribuer de la manière suivante : trente-deux grandes médailles en or, y compris celles à donner aux conseillers du Limbourg, et cent vingt et une petites du même métal pour les chefs, sous-chefs et volontaires ayant gratuitement servi.

Dans ce cas, il y avait huit grandes médailles d'or de trop, mais il manquait quatre-vingt-onze petites médailles en or (2).

Cette proposition fut sans doute admise puisque Wunsch reçut encore quatre-vingt-onze petites médailles en or et renvoya à la secrétairerie d'État et de Guerre six grandes médailles qu'il n'avait pu employer (3).

(1) Rapport de Wunsch fait à Herve, le 13 mai 1792.

(2) Lettre de Wunsch écrite de Herve, le 20 mai 1792.

(3) Wunsch était parvenu à obtenir une grande médaille d'or pour

En effet, le 6 juin 1792, les gouverneurs avertissent Wunsch qu'il devra rendre sept grandes médailles et que le conseil des finances a été chargé de faire fabriquer quatre-vingt-onze petites médailles en or qui seront expédiées le plus tôt possible. Rien du reste ne devait l'empêcher de procéder immédiatement à la distribution des trente-trois grandes médailles et des trente petites qui se trouvaient déjà en sa possession.

Le 24 juin, Wunsch avait terminé cette distribution, mais il attendait avec impatience l'arrivée des quatre-vingt-onze petites médailles supplémentaires, car il se présentait à chaque instant de nouveaux solliciteurs. Il y avait surtout beaucoup d'amateurs pour les médailles d'or.

C'est ainsi qu'il fallut accorder cette distinction à des individus qui n'avaient point pris les armes ni combattu dans les rangs, uniquement parce qu'ils avaient osé se déclarer ouvertement à l'époque où les insurgés étaient les maîtres de la province.

Neuf volontaires ayant fait partie du corps des chasseurs de Dandiny furent aussi gratifiés de la médaille en argent avec ruban.

Le rôle de Wunsch n'était pas toujours des plus agréables ; non seulement il était assiégé de réclamations et importuné par une foule de solliciteurs, mais il s'était aussi attiré les remontrances du Conseil privé [1], parce

lui-même. C'est ainsi qu'il rendit six de ces médailles au lieu de sept dont il est question dans la dépêche des gouverneurs.

[1] *Voy.* extrait du protocole du Conseil privé du 10 juillet 1793.

qu'il avait eu la faiblesse de donner de nouvelles médailles en argent à deux volontaires qui avaient perdu les leurs. Un homme qui ne sait pas conserver une décoration d'honneur, disait le Conseil, n'en mérite pas une nouvelle.

Malgré les nombreuses demandes non satisfaites et bien qu'il restât encore plusieurs médailles entre les mains du receveur général Wunsch, celui-ci reçut l'ordre de cesser la distribution et de remettre à la secrétairerie d'État les pièces non placées, pour être envoyées à la Monnaie afin d'être fondues (1).

En conséquence, le 7 juillet 1793, Wunsch fait savoir à Sa Majesté (2) qu'il vient d'adresser au Conseil d'État et de guerre une boîte cachetée aux armes de Sa Majesté, contenant six grandes médailles en or, treize ordinaires en or et deux cent quinze en argent.

(1) « Aux officiers de la Monnaie,

« La distribution des médailles aux volontaires limbourgeois ayant « cessé il faut fondre le restant.

« Aguilar, *vidit*.
« (*Signé*) De Launay.

« Bruxelles, 11 septembre 1793. »

« Aux officiers de la Monnaie,

« Nous vous ordonnons de fondre et d'employer au monnayage les « médailles d'or et d'argent que vous avez tirées de la secrétairerie « d'État, et qui étaient destinées à être distribuées aux volontaires « limbourgeois.

« Desandrouin, *vidit*.
« (*Signé*) De Beer.

« Bruxelles, le 19 septembre 1793. »

(2) *Voy.* sa lettre écrite de Herve, le 7 juillet 1793.

Il fait remarquer cependant que le conseiller pensionnaire Wildt en a retenu quelques-unes pour être distribuées à Bruxelles et qu'il aura sans doute à en rendre un certain nombre.

On fondit deux cent quinze médailles en argent et dix-neuf médailles en or.

Cependant, le 30 janvier 1794, le Conseil des finances ordonne aux officiers de la Monnaie de Bruxelles de remettre à la secrétairerie d'État et de guerre, *deux* de ces médailles [1], s'il en reste encore. Nous ne connaissons pas la réponse à cet ordre.

Il résulte donc de tout ceci qu'il a été frappé :

1° Quarante grandes médailles d'or ;

2° D'abord trente petites médailles en or et plus tard encore quatre-vingt-onze; donc en tout cent vingt et une ;

3° Mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf médailles en argent.

Desquelles ont été distribuées :

1° Trente-quatre grandes médailles d'or (six furent restituées et fondues) ;

2° Cent huit petites médailles d'or (treize furent restituées et fondues) ;

3° Mille quatre-vingt-quatre médailles en argent (deux cent quinze furent restituées et fondues).

Tel est le nombre approximatif de ces médailles mises en circulation ; nous disons approximatif parce que nous ignorons combien le conseiller pensionnaire Wildt en reçut et en distribua.

[1] On ne dit pas en quel métal.

Dans tous les cas ce nombre devait être très restreint et le tableau ci-dessus montre suffisamment la rareté relative de ces médailles.

Il est possible que les médailles sans bélière soient précisément celles que Wildt eut entre les mains, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Nous ferons remarquer, en terminant, que tóutes ces médailles étaient destinées aux volontaires de 1790 qui combattirent les patriotes, puisque les volontaires de 1792, levés pour repousser les Français, furent congédiés en 1794 avec une récompense exclusivement pécuniaire.

G. Cumont.

ANNEXE I.

Dans un rapport écrit à Bruxelles, le 15 mai 1792, le conseiller pensionnaire des États de Limbourg Wildt donne les détails suivants relatifs à la formation de la légion des volontaires limbourgeois :

« Dès qu'on fut informé de l'approche d'un détachement « des Autrichiens sous les ordres du capitaine d'Aspre [1], « quelques habitants de Sprimont, d'Esneux, d'Olne et de « Herve prirent les armes et se joignirent à lui pour le « seconder dans son expédition contre le camp d'Olne. Voilà « nos premiers volontaires à la tête desquels s'est particu- « lièrement distingué, le bourgemaître d'Olne, le brave de « Zaga, qui conduisit les Autrichiens par des chemins inconnus « jusqu'au milieu du camp des insurgens. Après cette expé- « dition, les Autrichiens furent reçus à Herve avec une joie « qui tenait de l'enthousiasme; une foule de monde s'y « rendit de tous côtés de la province, en armes.

« L'on choisit à la hâte dans chaque peloton de chaque « paroisse un ou deux sujets à qui l'on donnait le nom de « chef et sous-chef, l'on envoya dans les communautés qui ne « s'étaient pas encore remuées quelques sujets pour déter- « miner les jeunes gens de bonne volonté à accourir à la « défense de la province, et lorsqu'ils revenaient avec un « certain nombre d'hommes, on les créait chefs de ces nou- « velles brigades qu'ils avaient racolées et sur lesquelles ils « n'avaient d'autre supériorité que celle qu'un bas officier

[1] L'auteur lui donne le titre de major.

« peut avoir sur des soldats. Les vrais chefs, les vrais héros « de la province qui se sont trouvés et distingués dans toutes « les actions ou qui nous ont efficacement secondé par leurs « conseils, par leur activité, n'étaient point attachés à une « certaine brigade ; on les employait partout où ils pouvaient « nous être utiles et de ce nombre étaient de Champigny, de « Zaga, Peters, Groenenschild, Hardy, Holstein, Donnay, etc., « qui se sont trouvés dans presque toutes les actions à la tête « des volontaires de quelque brigade qu'ils fussent. »

ANNEXE II.

Extrait du protocole du Conseil privé du 2 juin 1792.

Il a été frappé quarante médailles en or, du poids d'environ deux doubles souverains, destinées pour les vingt-huit chefs et les douze sous-chefs.

Trente médailles aussi en or mais du poids d'un double souverain seulement pour les trente volontaires *ex propriis* (ayant servi gratuitement) désignés dans ledit tableau et douze cent nonante-neuf en argent pour les communs, à la réserve de ceux qui, au jugement des chefs, s'en seraient rendus indignes par leur conduite. Ces médailles ayant été envoyées à Wunsch par dépêche du 27 avril dernier, il a distribué celles en argent, mais se trouve embarrassé pour la distribution de celles en or, par la quantité de personnes qui, depuis la formation du premier tableau, aspirent à cette distinction. Il résulte, en effet, des observations détaillées dans les mémoires et les notes du pensionnaire Wildt et du receveur Wunsch, que si l'on s'en tenait strictement à ce tableau, qui n'était qu'une première esquisse, on ne remplirait qu'im-

parfaitement le but de cette médaille. Le Conseil a résolu, en conséquence, de proposer au bon plaisir de Leurs Altesses Royales d'arrêter la distribution des médailles d'or sur le pied de la liste ci-jointe rédigée par le pensionnaire Wildt, selon laquelle il y aurait sept grandes médailles de trop et nonante et une des petites de trop peu.

De Aguilar *vidit.*

ANNEXE III.

Aux officiers de la Monnaie.

Nous vous faisons les présentes pour vous charger de faire frapper nonante et une petites médailles d'or semblables à celles qui ont été données à des volontaires limbourgeois contenant l'inscription suivante : *Fidis, fortibusque voluntariis limburgentibus palma,* 1790, vous prévenant cependant que dans le nombre susmentionné sont comprises les cinquante médailles que la Monnaie avait déjà été chargée de frapper.

Desandrouin *vidit.*

Bruxelles, le 9 juin 1792.

(*Signé*) F.-E. Bounfel.

ANNEXE IV.

A Messeigneurs les Trésorier général, conseillers et commis des domaines et finances de S. M. Apostolique.

Plaise à vos seigneuries illustrissimes de vouloir faire dépêcher ordonnance de payement de la somme de *six mille cinq cent trente huit florins un sol* argent courant au soussigné graveur général des monnoies de S. M. pour avoir fait 1300 médailles d'argent et 70 [1] dito en or, y compris les carrés, anneaux et façon, pour les volontaires du pays de Limbourg, le tout plus amplement détaillé par l'état ci-joint.

Bruxelles, le 27 avril 1792.

C'est la grâce....

THÉOD. VAN BERCKEL.

ANNEXE V.

Ordonnance payable au graveur général de la Monnoïe van Berckel.

Bruxelles, le 2 may 1792.

Leurs Altesses Roïales ont pour et au nom de S. M. Apostolique, de l'Avis, ordonné et ordonnent par cette aux conseillers receveurs généraux des finances de payer au graveur

[1] Nous avons vu qu'il a été frappé 1,299 médailles en argent, soit en chiffres ronds 1,300. Les 70 médailles en or comprennent les 40 grandes médailles en or et les 30 petites médailles en or frappées la première fois; plus tard, on fit encore 91 de ces petites médailles, soit en tout 121.

général de la Monnoïe van Berckel la somme de *six mille cinq cent trente huit florins un sol* courant de Brabant, import de l'état ci-attaché sous cachet de S. M., des médailles qu'il a faites pour les volontaires limbourgeois.

Paraphé : DESANDROUIN. *Signé :* MARIE.

Signé : LE VICOMTE DESANDROUIN, DE LIMPENS, SANCHEZ DE AGUILAR, DE MALECK.

ANNEXE VI.

GAZETTE NATIONALE OU LE MONITEUR UNIVERSEL.

N° 42. — Samedi 11 février 1792. — Troisième année de la Liberté.

POLITIQUE. — ALLEMAGNE.

D'Aix-la-Chapelle. — Janvier. — On nous assure ici qu'à Coblentz, deux jours après la proclamation de l'Électeur, les émigrés parurent avec leurs cocardes blanches comme à l'ordinaire, et reprirent leur train accoutumé. Nous espérons qu'il n'en est rien.

On nous mande, à l'occasion de la nouvelle du feld-maréchal de Bender, confirmé dans le commandement des troupes aux Pays-Bas autrichiens, que l'on distribue, au nom de l'Empereur, des *médailles* aux volontaires de Limbourg qui, réunis à un petit détachement de troupes de l'Autriche, chassèrent, en 1790, les insurgés brabançons, et que la régence de la ville

a, pour son compte, assigné une somme de 200 pistoles pour être distribuées entre les veuves et les orphelins des Limbourgeois qui ont péri dans les attaques. Cette médaille *impériale* contraste singulièrement avec la médaille patriotique des ci-devant gardes françaises à Paris ; de même que les pistoles de la régence limbourgeoise sont en opposition curieuse avec les pensions que la ville de Paris a faites aux veuves et aux orphelins des patriotes qui sont morts à la prise de la *Bastille* . . .

Le peuple français commence déjà à prendre un rang bien distingué parmi les nations.

ANNEXE VII.

Les coins des médailles des volontaires limbourgeois sont conservés à l'hôtel des Monnaies à Vienne. Arneth, dans son catalogue des coins de la collection royale et impériale (Vienne, 1839), les mentionne sous les n°s 439 et 440 ; ce qui démontre que le même coin a servi à frapper la médaille d'argent et la grande médaille d'or, l'autre coin étant celui de la petite médaille d'or.

Le coin de la médaille commémorative de la bataille de Neerwinden est mentionné sous le n° 469 du même catalogue.

Voyez, au surplus, le *Catalogue des coins, poinçons et matrices,* par Ch. Piot. (Bruxelles, 1880), pp. xviii, xix et xx de l'introduction.

Les coins de ces médailles ayant été transportés à Vienne lors de l'invasion française, nous doutons qu'ils aient servi depuis cette époque, et nous pensons, par conséquent, que les médailles sans bélière, comme les médailles avec bélière, distri-

buées aux volontaires limbourgeois, ont été frappées en 1792.

On distribua 503 jetons d'étrennes pour la nouvelle année 1794. Le graveur général Th. van Berckel reçut en payement 1682 florins 16 sols, argent courant de Brabant.

ANNEXE VIII.

Les tirés à part de cette notice étaient déjà distribués, lorsque M. Poswick, le savant président de la Société archéologique de Liége, à qui nous avions envoyé notre travail, eut l'obligeance de nous donner les renseignements complémentaires suivants :

Château d'Ingihoul, par Engis (Liége), le 21 février 1886.

MONSIEUR,

. . . . . .

Voici quelques notes sommaires sur les volontaires : La première tentative de former un corps de volontaires limbourgeois remonte au mois de novembre 1789. On lit dans le *Journal général de l'Europe,* t. VI, p. 38, le 17 novembre 1789 :

« Limbourg, le 10 novembre. Le lieutenant Grand-Ry a fait afficher dimanche dernier, que toutes les personnes qui voudraient s'enrôler pour combattre les brigands, qui se décorent du titre de patriotes Brabançons, auraient 15 sols par jour, pour autant qu'on aurait besoin de leurs services. »

Le 29 juillet 1790, le capitaine d'Aspre, du régiment *de Ligne*, fit publier, à Herve, un avertissement pour autoriser les habitants du Limbourg à prendre les armes. *Journal général*, du 9 août 1790, t. IV, p. 211.

Le corps des volontaires était divisé en plusieurs brigades; il avait un uniforme, sabre, cocarde à double aigle, et fut licencié le 17 novembre 1790. Ils furent commandés d'abord par M. d'Aponcourt (¹), officier autrichien, puis, lorsque celui-ci rentra à son régiment, par M. Grand-Ry, capitaine. Quoique le corps fût réformé, les volontaires continuèrent à rester en brigades dans les villages et montaient même la garde.

Le 10 mai 1792, le conseiller Havenith, procureur-général du conseil souverain de Limbourg, distribua les médailles à la brigade de Baelen. M. le drossart *Cool*, commandant, eut la médaille d'or; Gaspar Lindenlauf, chef, une médaille d'argent; Nicolas Schriver, sous chef, une médaille d'argent; Léonard Heesel, caporal (!), etc., et soixante-dix-huit volontaires, des médailles d'argent.

Le 6 mai 1792, à Eupen, le même Havenith, accompagné du conseiller Wunsch, du mayeur d'Eupen et des deux chefs des volontaires d'Eupen, Pierre Gronenschildt et Jean-Henri de Gilgenberg, remit, après un discours, à Gilgenberg, chef, une médaille d'or; à Mathieu Marckgraef, id., et autres volontaires, la médaille d'argent.

Ces notes se trouvent dans les liasses 6 et 7 du conseil de Limbourg.

(¹) Dans les archives reposant à Bruxelles, ce nom est orthographié d'Harnoncourt ou d'Arnoncourt.

Je ne connais pas d'exemplaire de la médaille d'or de grand module, mais je crois qu'il en existe une dans la famille de Limpens, près de Maestricht. Un de Limpens, haut-drossart du pays de Fauquemont (charge très importante), joua un grand rôle dans le Limbourg à cette époque et obtint la médaille d'or, qu'on m'a dit être conservée encore aujourd'hui dans la famille. Je vais m'en informer immédiatement et vous communiquerai le résultat de mes recherches.

Le président du conseil Legro et le membre du conseil provincial du Limbourg Poswick étaient mes grands-oncles. Ils avaient tous les deux la médaille de grand module, mais j'ignore ce que les bijoux sont devenus.

Recevez, je vous prie, etc.

POSWICK.

ANNEXE IX.

Noms des chefs et sous-chefs des volontaires limbourgeois.

Commandant : M. de Grand-Ry.

Chefs.

1. Olivier Holstein.
2. Rem. Donnay.
3. André-Christ. de Loen de Waesberg (de Herve).
4. Rensonnet fils (de Herve).
5. Jacques Chesselet (de Herve).
6. Jean Polinard (de Clermont).
7. Pierre Colard (de Herve).
8. Lavallée (de Grand-Rechain).
9. Simon Reul (d'Henri-Chapelle).
10. Pierre-Th. Nicolay (d'Aubel).
11. Grégoire (de Cheratte)
12. J.-Guillaume Reul (du ban de Montzen).
13. M.-B. Defosse (de Herve).
14. Pierre-Joseph Conville.
15. Fabritius, maïeur.
16. Bosseroy.
17. Léonard Derouwaux (de Clermont).
18. Joseph Delfosse (de Herve).
19. Devinsotte (de Herve).
20. Gérard Hennikenne ou Hennequen.
21. Gaspard Pirotte (de Cheratte).
22. J. Coutelier (de Herve).
23. N.-A. Mathonnet (de Herve).
24. P.-F. Listraï (de Herve).
25. Wéry Parfonry.
26. Claude Léonard (de Limbourg).
27. Simon Dortu (de Cheratte).
28. Jean Gülgenberg (d'Eupen).
29. Cool, drossart.

On compta aussi parmi les chefs :

30. Agier (de Bruxelles).
31. Blyckaerts (de Tirlemont).
32. Mattar (de Limbourg).
33. J.-F. Le Comte (de Herve).

Sous-chefs.

1. J.-Louis Goffard (de Herve).
2. Aug. Poyard (de Herve).
3. H.-M. De Loen de Waesberg (de Herve).
4. N. Neujean (de Herve).
5. Nicolas Hannotte (de Limbourg).
6. Jean Hakin ou Haquin (de Herve).
7. N. Hannotte (de Dison)
8. J.-F. Lacroix (d'Aubel).
9. J. Defosse (de Herve).
10. Strens (de Fauquemont).
11. Peusens (de Fauquemont).
12. Antoine Sendenhorst.
13. Bernard Randaxhe.
14. Delgoffe.
15. Hub. Coutelier (de Herve).
16. J.-G Listraï (de Herve).
17. Théodore Spineux (d'Esneux).
18. Étienne Léonard (de Limbourg).
19. Pierre-François Dortu.
20. Thomas Coppenneux (d'Eupen).
21. Lindenlauff (d'Eupen).
22. Nicolas Schrieven ou Schryver.
23. Coutelier, fourrier (de Herve).

1

AR. & OR.

2

OR.

3

AR & BR.